

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du maire, le 4 février à 17 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Paul Leduc, maire
M. Steve Gagnon, district 1
M. Pierre O'Donoghue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
Mme Doreen Assaad, district 9
M. Daniel Lucier, district 10

Sont également présents : M. Patrick Savard, directeur général
Me Isabelle Grenier, greffière

Est absent : M. Pierre Jetté, district 8

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

Ordre du jour

140204-046

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Claudio Benedetti
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que le conseil adopte l'ordre du jour tel qu'il a été soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions

Aucune question n'a été posée.

Autres sujets

140204-047

2.1 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'HARMONISER LES DISPOSITIONS PRÉSENTES DANS CERTAINES ZONES DU SECTEUR MARIE-VICTORIN / SAINT-LAURENT - AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Alexandre Plante à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le *règlement REG-286 modifiant le règlement de zonage 1642 afin de réduire le nombre d'étages autorisé dans les zones S05H et S12H, situées dans le secteur Marie-Victorin / Saint-Laurent.*

140204-048

2.2 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1642 AFIN D'HARMONISER LES DISPOSITIONS PRÉSENTES DANS CERTAINES ZONES DU SECTEUR MARIE-VICTORIN / SAINT-LAURENT – ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement *REG-286 modifiant le règlement de zonage 1642 afin de réduire le nombre d'étages autorisé dans les zones S05H et S12H, situées dans le secteur Marie-Victorin / Saint-Laurent.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140204-049

2.3 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1641 AFIN D'AJOUTER DES CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE SECTEUR MARIE-VICTORIN / SAINT-LAURENT – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Alexandre Plante à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le *règlement REG-287 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1641 afin d'ajouter des critères supplémentaires pour protéger les vues existantes dans le secteur Marie-Victorin / Saint-Laurent.*

140204-050

2.4 **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 1641 AFIN D'AJOUTER DES CRITÈRES SUPPLÉMENTAIRES POUR LE SECTEUR MARIE-VICTORIN / SAINT-LAURENT – ADOPTION PREMIER PROJET**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Claudio Benedetti

Et résolu que le conseil adopte le premier projet de règlement *REG-287 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 1641 afin d'ajouter des critères supplémentaires pour protéger les vues existantes dans le secteur Marie-Victorin / Saint-Laurent.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

140204-051

2.5 **IMPOSITION D'UNE RÉSERVE À DES FINS DE PARCS DANS LE SECTEUR MARIE-VICTORIN / SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Daniel Lucier

Et résolu que le conseil mandate la Direction des services juridiques pour entreprendre toutes les procédures utiles et pertinentes afin d'imposer une réserve pour fins publiques sur une partie du lot 2 253 907 du cadastre du Québec, d'une superficie d'environ 22 000 pieds carrés, à l'intersection du boulevard Saint-Laurent et de la rue Saint-François, et autorise la greffière à signer tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Levée de l'assemblée

140204-052

3.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu que la séance soit levée à **17 h 51**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE,

LA GREFFIÈRE,

Paul Leduc

Isabelle Grenier